



CERTIFICAT

L'ASSOCIATION BELGE DES DISTRIBUTEURS D'EAU DECLARE PAR LA PRESENTE QUE
LA SOCIETE

CULLIGAN S.A.

RESPECTE LES NORMES D'HYGIENE QUI SONT IMPOSEES PAR LA LOI EN CE QUI
CONCERNE:

- 1) LA MISE EN BOUTEILLES
- 2) L'ENTRETIEN DES DISTRIBUTEURS
- 3) LA LIVRAISON ET LE SERVICE APRES VENTE



PRESIDENT
BBWCA



SECRETARE
BBWCA

VALABLE POUR L'ANNEE 2005 - 2006

AUDITS EXECUTES PAR L'ORGANISME DE CONTROLE
NSF INTERNATIONAL
(NATIONAL SANITATION FOUNDATION – EUROPEAN HEADQUARTERS, BRUSSELS)